
Contribution de l'Association nationale des intervenants en toxicomanie et addictologie (Anitea)

Évaluation de la réduction des risques

À la demande de la DGS, l'Inserm a réuni le 3 février 2009 une soixantaine d'intervenants, représentants institutionnels (DGS, Mildt, OFDT, Drassif...), chercheurs et scientifiques (Inserm, InVS...), têtes de réseau associatifs et acteurs de terrain avant le démarrage d'une expertise collective sur la réduction des risques chez les usagers de drogues, demandée par Roselyne Bachelot, Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Cette rencontre visait notamment à faire le point sur les expériences validées et sur la littérature. La DGS souhaitant identifier les voies de progrès au regard de la politique actuelle de réduction des risques, dans un souci de pragmatisme et d'efficacité.

L'Anitea était représentée par Jean-Michel Delile (CEID) vice-président, Martine Lacoste (association Clémence Isaure), vice-présidente, et Karlheinz Cerny (Espace du Possible, ADNSEA) commission RDR.

Jean-Michel Delile a argumenté l'intérêt d'une politique de réduction des risques inscrite dans la globalité des champs d'action et de formation de l'association, témoignant d'expériences évaluées et réussies dans le domaine de traitement des hépatites, comme la mise en place d'un protocole Fibroscan dans un Caarud au CEID à Bordeaux.

Au nom de la commission réduction des risques de l'Anitea, Martine Lacoste a défendu :

- la diversification des outils de la réduction des risques et en particulier des traitements de substitution, jusqu'à des programmes expérimentaux d'héroïne injectable ;
- la nécessité d'une conférence de consensus au regard de l'extrême difficulté à mettre en place une politique de réduction des risques en prison, qui aurait le mérite d'associer tous les acteurs dans un objectif de progrès ;
- le développement des hébergements pour usagers de drogues actifs afin de faciliter l'accès aux traitements contre le VHC, mais aussi pour répondre à des besoins d'hébergements « alternatifs ». Ces réponses « alternatives » seront particulièrement utiles pour des publics vulnérables tels que les jeunes, voire très jeunes, usagers en errance.

Dans le cadre des Csapa, la commission réduction des risques de l'Anitea avec la F3A promeut le développement des pratiques de réduction des risques liées aux usages d'alcool.

Un regard particulier doit être porté sur les femmes enceintes et encore consommatrices d'alcool afin qu'elles puissent accéder sans craintes de jugement aux structures de soins.

L'Anitea s'est félicité de l'institutionnalisation de la réduction des risques avec l'instauration des Caarud tout en soulignant quelques effets pervers : difficultés d'embauche de salariés non diplômés (pourtant experts des pratiques de réduction des risques), obligation du Dipec (Document individuel de prise en charge) qui irait à l'encontre de l'accueil inconditionnel.

Karlheinz Cerny souligne l'inquiétude des acteurs de terrain quant à la précarisation, l'augmentation des comorbidités psychiatriques et la chronicisation des personnes fréquentant les Caarud. Il y voit le signe d'une situation générale qui se dégrade, et la difficulté de construire des réponses sanitaires et sociales articulées dans les dispositifs de droit commun.

Enfin, l'Anitea a réaffirmé sa position sur la nécessité d'un débat sur la loi de 1970 et sa position en faveur de la dépenalisation de l'usage simple et privé.

*Association nationale des intervenants en toxicomanie et addictologie
(Anitea)*